

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20201207\_07

### Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

**Date de la convocation :**

30 novembre 2020

**Date d'affichage**

11 décembre 2020

**du compte rendu :**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Rénovation de la salle Libellule**

**Demande de subventions « Plan de relance » et DETR**

La salle Libellule, ancienne classe de maternelle datant du début des années 1980, est utilisée en salle polyvalente par l'école, le centre périscolaire ou le relais d'assistants maternels. La Commune a procédé en 2015 puis en 2018 à une partie de réfection électrique et au changement de l'ensemble des menuiseries. Il est nécessaire désormais de terminer la rénovation avec les peintures à la place de la moquette murale, les luminaires et une partie des sanitaires.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 12 200 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
<b>Peinture</b>	7 000 €
<b>Electricité</b>	2 200 €

<b>Plomberie, sanitaires</b>	3 000 €
<b>Total</b>	<b>12 200 €</b>

Le plan de financement est le suivant :

*Cas de subventions État, Département, Communauté de communes*

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>État (DETR)</b>	25 %	3 050 €
<b>Département du Jura</b>	25 %	3 050 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	25 %	3 050 €
<b>Autofinancement</b>	25 %	3 050 €
		<b>12 200 €</b>

*Cas de subventions Département, Communauté de communes*

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>Département du Jura</b>	33 %	4 066,50 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	33 %	4 066,50 €
<b>Autofinancement</b>	33 %	4 067,00 €
		<b>12 200,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation de la salle Libellule et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Florent SERRETTE

